

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-DENIS.

x

x

x

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°255, en date du 24 mai 1977, relatif à la passation d'un contrat de bail entre la Commune de Saint-Denis et M. DESSAI ADAMJEE pour la location d'un immeuble situé rue Maréchal-Leclerc. - Montant du loyer : 600 F/mois (SIX CENTS FRANCS).

ARRETE N°256, en date du 24 mai 1977, relatif à la passation d'un contrat de bail entre la Commune de Saint-Denis et M. PERRAULT Henri Marcel pour l'exploitation d'une propriété communale située à la Montagne. La rémunération de la Ville de Saint-Denis se fera sur la base de 1/5 du produit de la récolte.

ARRETE N°257, en date du 24 mai 1977, relatif à la passation d'un contrat de bail entre la Commune de Saint-Denis et M. DELCLAUX pour la location d'un local communal situé au Boulevard Lancastel. La location est consentie pour une somme de 100 F dès la prise de possession et augmentera de 100 F par mois pour atteindre 1 200 F au bout d'un an.

ARRETE N°258, en date du 24 mai 1977, relatif au paiement à Maîtres MACE et ADOLFINI-SMADJA d'une note de frais pour l'établissement d'un acte de cession de bail à la Commune consentie par la Société Sportive "la Franco". - Montant de la note : 391,35 F (TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS TRENTE CINQ CENTIMES).

x